PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
du jeudi 22 décembre 2022

L'an 2022, le 22 Décembre à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de Méry-ès-Bois s'est réuni en mairie, salle de réunion du rez-de-chaussée, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Frédéric BOUTEILLE, Maire, en séance extraordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/12/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/12/2022.

Présents : M. BOUTEILLE Frédéric, M. BAILBY Marc-Antoine, Mme GUILLON Chantale, M. CAPAYROU David, Mme LAVAURE Nelly, M. HERMSEN Yves, M. MARCOULY Christian, M. HERMSEN Stephanus, M. HABERT Matthieu.

Excusé ayant donné procuration : /

Excusé : M. RAFESTHAIN Michael

Absent : M. JUPILLE Sam

A été nommé secrétaire : M. HABERT Matthieu

Ordre du jour :

- Modification du nom des voies dans le cadre de l'adressage pour la fibre

Pas de nouvelle délibération. Cette réunion a pour but la présentation du nouveau projet.
Une réunion de la commission environnement aura lieu avant le prochain conseil municipal afin d'examiner les requêtes des administrés à ce sujet.
Enfin, lors de la réunion du conseil municipal de janvier 2023, le conseil municipal délibèrera sur le maintien ou l'annulation et remplacement de la délibération 2270.

La délibération n°2270 votée par le Conseil Municipal le 15 décembre 2022 reste exécutoire.

Affaire diverse :

-Une contre-offre a été présentée, par courrier, par Monsieur Constantini. Il souhaite procéder à l'achat d'une portion plus importante de terrain communal derrière son domicile, 26 route de Plancheton et à un tarif inférieur à celui proposé par la commune.
Le sujet sera étudié lors d'un prochain conseil municipal.

Séance levée à 19H45